



Retrouvez tous nos communiqués sur



www.ordre.pharmacien.fr

Suivez nos actualités



@Ordre_Pharma



Ordre national pharmaciens



Paris, le 10 juin 2021

Prix de l'Ordre 2021 : Ouverture des candidatures

A partir de cette année, les prix de l'Ordre et du Cespharm fusionnent en un seul prix : le Prix de l'Ordre. Résolument tourné vers le rôle du pharmacien dans la protection de la santé publique, ce prix valorise les travaux de pharmaciens qui développent des actions de santé publique. Les candidatures sont ouvertes dès à présent et jusqu'au 15 septembre 2021.

Le **Prix de l'Ordre** récompense un pharmacien pour des travaux ou actions marquantes ayant contribué à renforcer le rôle du pharmacien dans la protection de la santé publique. Ces travaux peuvent notamment concourir à la prévention ou la promotion de la santé, au dépistage, à l'amélioration des pratiques professionnelles, à la qualité des soins, ou encore à l'éducation thérapeutique du patient.

Le jury du Prix de l'Ordre est composé de la présidente du Conseil national de l'Ordre des pharmaciens, de conseillers ordinaires représentant chaque métier de la pharmacie, d'enseignants nommés siégeant au sein du CNOP, du conseiller référent du Cespharm, du lauréat de l'édition précédente et d'un représentant d'une association de patients. Le lauréat reçoit une récompense de 3.000 €.

« *Les pharmaciens ne cessent de nous confirmer, année après année, leur investissement dans leur exercice au service de la santé publique. Leur action pendant la crise a été exemplaire. Je souhaite à travers ce prix, récompenser une initiative particulièrement marquante et utile pour les patients.* »

a déclaré **Carine Wolf-Thal, Présidente du Conseil national de l'Ordre des pharmaciens.**

Les modalités du Prix de l'Ordre 2021

Pour postuler au Prix de l'Ordre, dépôt du dossier de candidature avant le 15 septembre 2021, au secrétariat de la présidence du Conseil national de l'Ordre des pharmaciens :
4 Avenue Ruysdaël – 75379 Paris Cedex 08.

Le dossier devra comporter :

- une lettre de candidature afin de montrer ses motivations,
- un curriculum vitae,
- une photocopie du diplôme de pharmacien ou de docteur en pharmacie,
- un mémoire relatant les actions et travaux que les participants entendent présenter à l'appui de leur candidature,
- une note de synthèse indiquant l'adéquation entre le dossier et les objectifs du prix.

Retrouvez le règlement du prix sur :

<http://www.ordre.pharmacien.fr/Communications/Prix-de-l-Ordre-des-pharmaciens>

CONTACTS PRESSE

Conseil national de l'Ordre des pharmaciens

Henri Maus

hmaus@ordre.pharmacien.fr / Tél : 01 56 21 35 90

Comfluence

Aurélien Flaugnatti

aurelien.flaugnatti@comfluence.fr / Tél : 01 40 07 02 05

Romain Charpiot

romain.charpiot@comfluence.fr / Tél : 01 40 07 98 27